

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

DATE D'AFFICHAGE

28 mars 2024

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHE, Yolaine LAUGERAT, Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Angélique HUET, Régis VAULLERIN, Germaine de BENGY, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDE CERF, Pascal RENARD, Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN,

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Absent :

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET

Marie CALURAUD pouvoir à Ludovic MAHE

Chrystél GOND pouvoir à Régis MENNESSIER

Anita GUINARD-AKRETCHÉ pouvoir à Claudine CHEMIERE

Françoise JACQUET pouvoir Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Location du bar-restaurant**

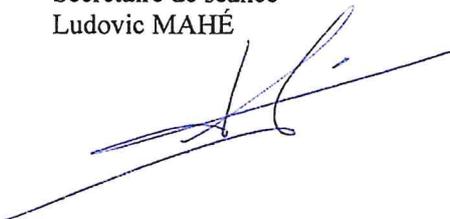
Monsieur le Maire rappelle que suite à la rupture du bail par l'ancien locataire il y a deux candidatures pour la reprise de ce local commercial.

Après étude, c'est le projet de la SAS La Pause du Comptoir qui est proposé aux élus, le loyer mensuel a été réévalué à 720,00 euros TTC

Le Conseil municipal après avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention, approuve

- la reprise du bar-restaurant par la SAS La Pause du Comptoir
- le montant mensuel du loyer de 720,00 euros TTC

Secrétaire de séance
Ludovic MAHÉ



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 08 avril 2024

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 09-03-2024
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 09-04-2024
D .04.04.24_1

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-211802061-2024 04 04-D04 0424_1-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 avril à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2024

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHE, Yolaine LAUGERAT,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Angélique HUET, Régis VAULLERIN,
Germaine de BENGNY, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDECERF, Pascal RENARD, ,
Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN,

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Absent :

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET
Marie CALURAUD pouvoir à Ludovic MAHE
Chrystél GOND pouvoir à Régis MENNESSIER
Anita GUINARD-AKRETCHÉ pouvoir à Claudine CHEMIERE
Françoise JACQUET pouvoir Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Dépôt de garantie**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la rupture du bail commercial par l'ancien locataire et l'état de la créance de celui-ci, il est nécessaire de valider la restitution ou la non restitution du dépôt de garantie verser le 11 avril 2017 pour un montant de 500,00 €.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la **non restitution du dépôt de garantie** à Monsieur Hubert VINADELLE

Secrétaire de séance
Ludovic MAHÉ

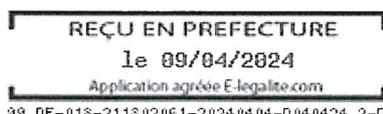


Fait à Saint-Eloy de Gy, le 08 avril 2024

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 09-03-2024
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 09-04-2024
D .04.04.24_2



39_DE-018-2113 02061-2024 04 04-04 0424_2-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

DATE DE CONVOCATION

28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 04 avril à 19 heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de :

DATE D’AFFICHAGE

28 mars 2024

Monsieur Gilles BENOIT, Maire

Étaient présents : Gilles BENOIT, Ludovic MAHE, Yolaine LAUGERAT,
Oliver de BRIE, Claudine CHEMIERE, Angélique HUET, Régis VAULLERIN,
Germaine de BENGY, Régis MENNESSIER, Denis PEAUDE CERF, Pascal RENARD, ,
Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN,

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 18

PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 18

Absent :

Absents avec pouvoir : Jean-Baptiste QUINDROIT pouvoir à Angélique HUET

Marie CALURAUD pouvoir à Ludovic MAHE

Chrystél GOND pouvoir à Régis MENNESSIER

Anita GUINARD-AKRETCHÉ pouvoir à Claudine CHEMIERE

Françoise JACQUET pouvoir Olivier DE BRIE

Objet de la délibération : **Divagation des chiens sur la voie publique**

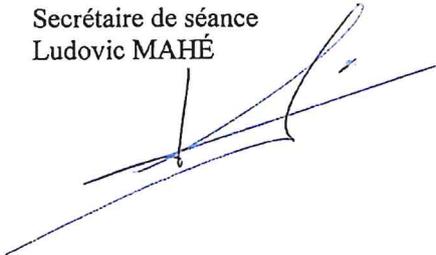
Confronté à ce phénomène récurrent, après avoir informé largement sur la divagation des chiens et face à l'irresponsabilité de quelques propriétaires, il est proposé en Conseil municipal de mettre en place une indemnité d'un montant de 40,00 euros après récupération de l'animal et mise au chenil communal.

Cette indemnité sera applicable dès à présent, une information sera diffusée sur nos supports habituels.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

-approuve l'indemnité de 40,00 € versé par le propriétaire du chien gardé au chenil communal

Secrétaire de séance
Ludovic MAHÉ



Fait à Saint-Eloy de Gy, le 08 avril 2024

Le Maire
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 09-03-2024
Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture le 09-04-2024
D .04.04.24_3

REÇU EN PREFECTURE
Le 09/04/2024
Application agréée E-legalite.com

99_DE-018-2118 02061-2024 04 04-D 04 04 24_3-D